

Penser la guerre totale

Lecture des rapports Mazowiecki

Laurence Hansen-Löve*

Le contenu des rapports Mazowiecki

Les onze rapports concernant la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie établis par M. Tadeusz Mazowiecki portent sur une période de deux ans et demi, qui s'étend du 21 août 1992 (premier rapport) jusqu'au 21 février 1994 (dernier rapport). Ils sont constitués d'une part de considérations d'ordre général sur la nature de la purification ethnique ; d'autre part, et pour l'essentiel, de données empiriques (informations concernant les exactions commises, témoignages multiples...), de considérations juridiques, ainsi que de comptes rendus d'enquêtes menées par des équipes d'experts (sur les viols, les charniers, etc.). Ces éléments sont complétés par des documents divers (correspondances, rapports spéciaux, etc.), puis par des recommandations du rapporteur, notamment en matière d'aide humanitaire. Chaque rapport comporte une conclusion synthétique qui dresse un bilan général de la situation des droits de l'homme dans le territoire considéré. Le tout constitue une somme impressionnante de données très diverses et qui s'efforcent d'être complètes sur les violations des droits de l'homme en ex-Yougoslavie depuis les prémisses (dispositions constitutionnelles, statut de l'information, conception de la citoyenneté) jusqu'aux crimes les plus graves (massacres, atrocités...) en passant par tous les échelons intermédiaires (transferts forcés de populations, exécutions sommaires, destruction de biens...).

* Maître de conférences IEP.

Les informations fournies peuvent être regroupées soit d'un point de vue chronologique, soit d'un point de vue territorial. Du point de vue chronologique les rapports couvrent en gros trois périodes :

- l'année 1991-1992 (rapports du 26 août 1992, du 27 octobre 1992, du 6 novembre 1992, du 17 novembre 1992 et du 7 décembre 1992) ;*
- l'année 1992-1993 (rapports du 10 février 1993, du 30 mars 1993, du 3 mai 1993 et du 19 mai 1993) ;*
- l'hiver 1993-1994 (rapports du 17 novembre 1993 et 21 février 1994).*

L'année 1991-1992

Les quatre premiers rapports portent sur la politique de purification ethnique menée notamment en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, et en Serbie (Kosovo, Voïvodine et Sandjak). Le cinquième rapport porte sur les violations des lois humanitaires et des conventions de Genève sur le territoire de l'ex-Yougoslavie (massacres délibérés, tortures, dévastations, destructions gratuites).

L'année 1992-1993

Le rapport du 10 février 1993 rend compte de la situation des droits de l'homme sur l'ensemble des territoires d'ex-Yougoslavie, y compris en Slovénie et en Macédoine. Le rapport du 3 mai 1993 porte d'une part sur le nettoyage ethnique pratiqué dans les enclaves orientales de la Bosnie, depuis les débuts (Cerska) jusqu'à Gorazde et Zepa ; il fait d'autre part état d'allégations concernant des exécutions perpétrées par les forces gouvernementales bosniaques pendant l'offensive de décembre-janvier 1993 ; il décrit également la situation de la minorité serbe à Tuzla. Le rapport du 19 mai concerne le nettoyage ethnique effectué par les forces croates et mentionne également les exactions des forces bosniaques dans la région de Vitez.

L'hiver 1993-1994

Le rapport du 17 novembre 1993 fait le point sur la situation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de l'ex-Yougoslavie, et s'attache particulièrement à la poursuite du nettoyage ethnique en Bosnie, et à la question des viols. Le dernier rapport (21 février 1994) poursuit cette même enquête sur l'ensemble des territoires (Bosnie, Croatie, Kosovo, etc.) et comporte en outre un chapitre spécialement consacré à la question des enfants (persécutés, réfugiés, malmenés...). Il comporte également un rappel des recommandations adressées aux différentes forces en présence ainsi qu'à la communauté internationale en vue de mettre un terme à la guerre en cours et à ses atrocités.

Régions concernées

Bosnie-Herzégovine

Massacres, viols, détentions arbitraires de prisonniers, meurtres systématiques d'enfants par des snipers... les rapports concernant la Bosnie sont d'une sinistre monotonie. Les chiffres avancés (par exemple 6 373 personnes détenues par les forces serbes en décembre 1993 ; 119 cas de viols attestés correspondant à 12 000 cas de viols supputés environ) ne le sont qu'à titre indicatif. Regroupés par catégorie, les récits de meurtres et atrocités innombrables commis par les forces serbes (exécutions sommaires,

attaques de cibles non militaires, destruction de lieux de culte) donnent un aperçu sans doute très incomplet de l'enfer vécu par les populations ayant le sentiment d'être menacées d'extermination (rapport du 10 février 1993, § 36). Le caractère systématique de pratiques particulièrement perverses (tirer sur des civils en train de traverser un champ de mines, violer des femmes en public, obliger les membres d'une famille entière à s'enfuir nus...) est souligné à maintes reprises par le rapporteur. Des exactions et des exécutions sommaires sont également attribuées aux forces bosniaques. Les cas cités sont cependant en nombre très limité.

Croatie

Les premiers rapports rassemblent un grand nombre de témoignages concernant la purification ethnique menée par les forces serbes en Croatie en 1991 et en 1992, ainsi que deux rapports spéciaux (annexes du 2^e rapport et du rapport du 10 février 1993) concernant les charniers signalés dans la région de Vukovar. Il ressort par exemple de ces enquêtes que 175 malades de l'hôpital de Vukovar, évacués le 20 novembre 1991, n'ont pas été retrouvés. Les rapports suivants font état d'opérations de purification ethnique qui se poursuivent actuellement dans la soi-disant « République de Krajina » (rapport du 10 février 1993, § 139-143), ainsi que de bombardements délibérés et systématiques de cibles civiles dans les villes et villages croates (rapport du 17 novembre 1993, § 61).

Par ailleurs le rapport du 3 mai 1993 décrit le nettoyage ethnique mené cette fois par les forces croates en Bosnie (Vitez, Ahmici, Mostar) ; le rapport du 17 novembre 1993 fournit d'autre part des indications très précises concernant les violations des droits de l'homme en Croatie même, en commençant par le refus de citoyenneté (à titre d'exemple : 12 708 demandes, dont 7 500 serbes, ont été rejetées selon des chiffres officiels datant de mai 1993) et plus généralement la mise en cause de la citoyenneté de personnes « n'appartenant pas au peuple croate » (§ 115-123). La situation des médias – pour une large part contrôlés par le gouvernement – est également soigneusement examinée. Le rapport du 21 février 1994 fait également état de mesures persistantes de discrimination à l'encontre des Serbes, Musulmans et autres groupes minoritaires (§ 88-94).

En conclusion, le rapporteur souligne que les droits fondamentaux ne sont pas respectés – sur plusieurs points – en Croatie. En outre, les crimes de guerre commis l'ont été dans le cadre d'une « politique délibérée et systématique de nettoyage ethnique menée par les forces croates » en Bosnie-Herzégovine centrale. Le plan de paix, note le rapporteur, a de fait encouragé cette politique (rapport du 19 mai 1993, § 38-44).

République fédérative de Yougoslavie

Les rapports font le point à plusieurs reprises sur l'ensemble des violations des droits de l'homme sur les territoires serbes ainsi qu'au Monténégro. La question des médias et des libertés formelles (réunion, association...) est traitée de façon précise et approfondie ; on peut ainsi mesurer l'ampleur des violations des droits de l'homme en Serbie même. Mesures discriminatoires, citoyenneté déniée, enrôlements forcés, irrégularités électorales, brutalités policières, incitation permanente et systématique

à la haine raciale... Le dernier rapport conclut sur la continuation de cette politique générale d'incitation à la haine contre les groupes minoritaires non serbes, et insiste à nouveau (voir aussi le rapport du 10 février 1993, § 261) sur la responsabilité directe des forces armées serbes dans la pratique du nettoyage ethnique mené par les forces serbes bosniaques (rapport du 21 février 1994, § 152-158). En revanche, le rapporteur signale que la situation des Musulmans du Monténégro est bien meilleure, et que les autorités du Monténégro ont clairement montré leur volonté de punir les auteurs de crimes ethniquement motivés (§ 147).

Kosovo, Sandjak, Voïvodine

Au Kosovo, les populations albanaises et serbes sont soumises depuis 1989 à des mesures d'exclusion, à de mauvais traitements, et à des tortures. Alors que les Albanais constituent 90 % de la population du Kosovo, la loi serbe de 1991 autorise les autorités locales à imposer la langue serbe (rapport du 17 novembre 1993, § 197). Enseignants et élèves ayant reconstitué un système d'enseignement parallèle sont soumis à un harcèlement constant de la part des autorités et de la police. Un certain nombre de lois discriminatoires (rapport du 10 février 1993, § 156) encouragent une politique relevant de l'apartheid, de l'ethnocide, voire du génocide (§ 158 : mesures visant à entraver les naissances des Albanais). La situation des minorités musulmanes, croates et hongroises au Sandjak et en Voïvodine relève du même type de politique (contrôle des systèmes d'enseignement, harcèlement des composantes non serbes de la population, etc.). A Priboj par exemple (Sandjak), les autobus seraient exclusivement réservés aux Serbes, et les Musulmans seraient contraints d'effectuer plusieurs heures de marche pour atteindre la ville (rapport du 10 février 1993, § 176). En outre, les populations tendent à être acquises aux idées nationalistes, ce qui empoisonne les relations entre les différentes communautés (§ 190).

Slovénie

Les différents rapports parviennent à la même conclusion : « malgré certaines carences, la situation en Slovénie du point de vue des droits de l'homme et de la protection des minorités peut être considérée comme plutôt satisfaisante » (rapport du 10 février 1993, § 213).

Macédoine

La Constitution du 17 novembre 1991 comporte des garanties étendues en matière de libertés individuelles (rapport du 10 février 1993, § 219-230). Cependant, les citoyens d'origine albanaise – notamment – sont victimes de différentes formes de discrimination (§ 232). Le dernier rapport conclut en soulignant un certain nombre de progrès accomplis en vue d'éliminer les pratiques discriminatoires ; la consolidation de la stabilité en Macédoine, écrit le rapporteur, est une des clés du maintien de la paix dans cette région.

Les rapports Mazowiecki sont disponibles à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève.

ESSAYONS maintenant de prendre un peu de recul par rapport à ce qui précède. On doit rappeler tout d'abord que le massacre des juifs et des tziganes par les nazis n'est pas un phénomène unique, sans précédent ni suite dans l'histoire humaine¹.

Plus généralement, les massacres de populations civiles, les atrocités commises sur une grande échelle, et même les génocides ne sont pas une nouveauté, loin s'en faut. De nombreux ouvrages ont été consacrés à la comparaison des grands massacres, crimes contre l'humanité et génocides commis dans l'histoire, à la question de la spécificité de chacun d'eux : on s'y reportera². Le caractère paroxysmique des guerres au XX^e siècle doit cependant – nous semble-t-il – retenir davantage l'attention. Pour la première fois peut-être dans l'histoire de l'humanité, la guerre n'est pas un moyen – en vue de la conquête, de l'empire, ou de la paix. Confondue paradoxalement avec la libération de la « Force » qui « emploie la paix comme moyen de combat ³ », elle devient une fin en soi. Sans doute le phénomène de la « guerre totale » n'est-il pas une véritable innovation, comme le rappelle Arno Mayer. Dans son ouvrage *la « Solution finale » dans l'histoire*, il parvient toutefois à la conclusion suivante : la deuxième « guerre de Trente Ans » (1914-1945) a dépassé en horreur et en barbarie les épisodes les plus sanglants et les plus destructeurs de l'histoire européenne (tels que la première croisade ou la première guerre de Trente Ans (1618-1648), par exemple). Pourquoi ? Ni l'Allemagne nazie, ni son *Führer* ne doivent être isolés d'un contexte de crise morale généralisée qui constitue également la toile de fond des génocides en cours. Sans doute Hitler a-t-il su jouer un rôle de catalyseur : il faut lui reconnaître le « talent » d'avoir réussi à capitaliser et discipliner cette « fureur refoulée » qui « bouillonnait » dans la société allemande, et de l'avoir transformée en un « mouvement apocalyptique d'opposition aux temps modernes » (p. 53). Mais l'apocalypse ne s'est pas achevée avec le nazisme (cf. le Cambodge). Nombreuses sont les guerres civiles qui tendent encore, en plein XX^e siècle, à prendre des formes radicalement destructrices, et à culminer dans une violence absolue et sans frein exercée contre les populations désarmées. Et ceci, qu'on le veuille ou non, aussi bien au cœur de l'Europe qu'ailleurs. En conséquence, ni les atrocités commises dans le cadre de la guerre en ex-Yougoslavie, ni les nettoyages ethniques en train de s'accomplir

1. Cf. Y. H. Yerushalmi, « L'antisémitisme racial est-il apparu au XX^e siècle ? », *Esprit*, mars-avril 1993. Cf. aussi A. Grosser, *le Crime et la mémoire*, Flammarion, 1991, et A. Mayer, *la « Solution finale » dans l'histoire*, La Découverte. Reconnaître la chaîne historique des massacres ne doit pas empêcher de comprendre la spécificité du génocide perpétré contre les juifs.

2. Léon Poliakov, *le Bréviaire de la haine*, éd. Complexe ; Jankélévitch, *l'Imprescriptible*, Seuil ; « Génocides. Penser l'impensable », revue *Alternative non violente*, n° 60.

3. Jan Patocka, « Les guerres au XX^e siècle et le XX^e siècle en tant que guerre », in *Essais hérétiques*, éd. Verdier.

en Afrique, en Turquie ou dans le Caucase, ne peuvent être interprétés en termes de résurgences archaïques, ni même plus généralement en termes de « régression ».

Freud constatait déjà en 1915 que la civilisation n'entraîne pas l'humanisation de la guerre⁴ ; la Première Guerre mondiale devait mettre un terme, sur ce point, à toutes les illusions. Non seulement il n'y a pas de guerre propre – pour gens bien élevés – mais encore les progrès généraux du droit ne se traduisent que par une pacification superficielle et provisoire des mœurs : car la constante « régression pulsionnelle » à laquelle nous contraignent les formes les plus avancées de la civilisation suscite à l'occasion des guerres des phénomènes de compensation extrême⁵. Mais il y a plus : c'est la « modernité » dans son ensemble qui pourrait bien être la vraie matrice des déchaînements de forces meurtrières caractéristiques de certains conflits actuels. Les raisons de fond ont largement été élucidées par H. Arendt⁶ : le déclin de la nation est, selon elle, le dernier stade de l'« éclipse du monde commun », commencée au seuil de l'époque moderne (XVII^e siècle). Un nihilisme dévastateur touche désormais des couches toujours plus larges de la population (« La ferme fondation d'un désespoir inflexible est la seule sur laquelle puisse s'édifier désormais la demeure de l'âme⁷ ») suscitant une fuite en avant dans un « faire » qui s'inverse toujours en un « détruire »⁸.

Ainsi l'homme « moderne » se trouve-t-il « à découvert » (Jan Patocka) et la guerre, le meurtre, l'expérience ardente du front viennent opportunément redonner sens à l'absurde⁹. Selon Jan Patocka, la Première Guerre mondiale est l'événement décisif de notre histoire : « C'est elle qui a décidé de son caractère général, qui a démontré que la transformation du monde en un laboratoire actualisant des réserves d'énergie accumulées pendant des milliards d'années devait forcément se faire par voie de guerre » (p. 134).

Les génocides et les crimes contre l'humanité, toutefois, ne constituent pas une simple composante de certaines guerres modernes. Ils ont leur autonomie, et ont pu – l'histoire nous l'apprend – être décidés et programmés bien avant la guerre (la machine exterminatrice de Hitler était en place, par exemple, dès 1939, avec le programme d'euthanasie des malades mentaux¹⁰). Aujourd'hui les

4. « Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort », in *Essais de psychanalyse*, Payot.

5. « Là où la communauté abolit le blâme, cesse également la répression des appétits mauvais, et les hommes commettent des actes de cruauté, de perfidie, de trahison et de barbarie, dont on aurait tenu la possibilité pour inconciliable avec leur niveau de civilisation », *ibid.* p. 15.

6. *Condition de l'homme moderne*, Presses-Pocket.

7. B. Russell cité par H. Arendt, *Ibid.*, p. 33.

8. *Ibid.*, p. 304 et 356.

9. *Ibid.*, p. 31.

10. Léon Poliakov, *le Bréviaire de la haine*, Éd. Complexe, p. 208-218 et H. Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, Folio, p. 179 et suivantes.

massacres du Rwanda ont été programmés de longue date par les nombreux pogroms de Tutsi¹¹. On pourrait multiplier les exemples. Consécutifs à l'effondrement de tel ou tel système intégrateur, toujours déclenchés et commandités par un pouvoir résiduel fasciste ou totalitaire, les crimes contre l'humanité sont alimentés par l'angoisse aiguë des membres d'une société menacée de décomposition. En de telles circonstances, un « racisme » bien particulier et totalement paranoïaque est cyniquement exploité par le pouvoir.

C'est la particularité de ce nouveau type de « racisme » – ou « ethnicisme » – qui nous intéresse ici. Deux traits spécifiques doivent en être soulignés. D'une part le groupe victimaire¹² désigné pour permettre à la communauté de reconstituer un semblant d'unité n'est pas extérieur mais intérieur à celle-ci : d'où le danger extrême que cet ennemi « ethnicisé » est censé représenter. Non pas différent en effet (du représentant de la communauté au pouvoir) mais semblable, et solidement implanté à l'intérieur du corps social, il doit être identifié, sélectionné, expulsé, anéanti. (Ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes : comment, se demande-t-on à Belgrade dans les années 1980, limiter les naissances albanaises ? Comment, s'inquiète Arkan en novembre 1991, au moment de déclencher l'assaut final de Vukovar, épargner nos « frères serbes » ?)

Comment éliminer tous les Tutsi, se demande Leon Mugesera (parti gouvernemental au Rwanda) en novembre 1992, étant donné que nombre d'entre eux sont déjà réfugiés¹³ ?

Ce type de racisme particulièrement ravageur apparaît comme la traduction d'un doute concernant – pour le sujet – l'altérité de l'autre en même temps que sa propre identité. En prétendant à l'humanité, c'est la mienne que mon adversaire fantasmatique – le rival pervers – remet en cause¹⁴. Lorsque l'autre est le même et que le même peut être l'autre, l'angoisse identitaire est à son comble¹⁵. Le crime, la destruction de l'ennemi intérieur – autrefois proche et ami – apparaît alors comme la seule issue pour survivre dans un monde dont le lien social s'est défait en même temps que se brouillait la catégorie de l'altérité¹⁶.

La deuxième composante du racisme « moderne » (ou « surmoderne »¹⁷) apparaît au premier abord comme étant de l'ordre du pur délire. Nous verrons pourtant qu'il comporte sa propre logique. Ce

11. J.-P. Chrétien, *Libération*, 26 avril 1994, et *Esprit*, juin 1994 ; cf. aussi « Rwanda, le fascisme des Mille Collines, ou le génocide annoncé », in *Info-Matin*, 2 juin 1994.

12. Qui n'est ni une race, ni une ethnie, soit dit en passant.

13. *Info-Matin*, article cité.

14. Cf. P.-A. Taguieff, *la Force du préjugé*, Gallimard, p. 167.

15. « Les hommes ont peur du même, là est la source du racisme », J.-P. Dupuy, *Nouvel Observateur*, avril 1992.

16. Sur ce point, voir P.-A. Taguieff.

17. Marc Augé, *le Sens des autres*, Fayard, p. 169.

que vise le crime contre l'humanité, c'est la déshumanisation de la victime, sa disqualification en tant qu'être humain. Sur le plan théorique, intellectuels, poètes et politiques préparent le terrain en déployant toutes les ressources de l'intelligence et même des sciences modernes¹⁸. Pratiquement, les actes de cruauté extrême visent à démontrer – *ad oculos* – ce qu'une propagande intense n'a pas suffi à établir : que l'autre ne doit pas être traité comme un homme, mais plutôt comme un mouton (qu'on égorge), un cancrelat, un insecte (qu'on peut torturer impunément, comme les enfants arrachent, en jouant, les ailes des mouches), un rat (dont la reproduction galopante menace la communauté).

On pourrait se demander comment des hommes éduqués et éclairés peuvent, deux siècles après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, traiter d'autres hommes comme des colonies de fourmis... Quel sens cela a-t-il d'égorger un homme qui est déjà mort (rapport Mazowiecki, 17 novembre 1993, § 78), d'en forcer un qui va mourir à manger de l'herbe (rapport du 10 février 1993, § 78), de décapiter des enfants (rapport du 3 mai 1993, § 22) ?

Comment peut-on être inhumain au point de « faire un carton » sur un enfant assis dans sa poussette (rapport du 17 novembre 1993, § 92) ? La réponse à de telles questions peut être cherchée dans certains textes nazis, comme celui-ci par exemple : « Avec les trichines et les bacilles, on ne négocie pas, et ni les trichines ni les bacilles ne sont susceptibles d'être éduqués ; on les extermine aussi rapidement et aussi complètement que possible¹⁹. » L'« autre » n'a donc de l'homme que l'apparence : pour le raciste « moderne », dont l'archétype est fourni par le théoricien nazi, l'autre n'est pas un sous-homme : ce n'est pas un homme du tout²⁰ !

Le racisme – ou ethnicisme – qui prospère actuellement n'a plus grand-chose à voir avec le « racisme » prémoderne (avant le XVII^e siècle). Celui-ci reposait sur la croyance sinon naturelle, du moins universelle, en une double hiérarchie : hiérarchie intrinsèque propre à chaque communauté (opposant les hommes à part entière et les autres, comme c'est encore le cas en Inde, les maîtres et les esclaves, les aristocrates et la plèbe, les hommes et les femmes, et ainsi de suite...) et hiérarchie extrinsèque (les Grecs, par exemple, et les autres, les barbares...). Mais aujourd'hui nous savons – les nazis non plus ne pouvaient pas l'ignorer – qu'il n'y a pas de degrés dans l'humanité. Le postulat de l'égalité de statut de tous les hommes serait donc – très paradoxalement – la cause des formes les plus

18. Selon Marc Augé, la « surmodernité » est une crise de l'identité et de l'altérité liée notamment à la déstructuration de l'espace et à l'instabilité de l'autre dans le monde actuel.

19. Paul de Lagarde, cité par A. Mayer, *la « Solution Finale » dans l'histoire*, op cit., p. III.

20. « Les Tutsi sont des cancrelats », proclame la radio des Mille Collines, J.-P. Chrétien, *Info-Matin*, article cité.

paranoïaques du racisme (ou ethnicisme) contemporain. Celui-ci pourrait être interprété comme une réaction pathologique délirante consécutive à l'effondrement des représentations « holistes » des sociétés²¹. Car ce qui heurte profondément la conscience vacillante de l'homme « moderne », c'est l'idée que l'autre n'est pas inhumain dans un monde où le sous-homme n'a plus sa place²². Si cette hypothèse est exacte, les actes les plus insensés peuvent comporter une nouvelle signification : déshumaniser l'autre correspond bien à un programme dont l'ambition est de confirmer la thèse (absurde !) de la non-appartenance de l'autre à l'humanité. En outre, le rationalité la plus poussée (logistique militaire, propagande outrancièrement médiatisée, théorisation...) est mise au service de l'irrationalité la plus radicale, et ceci, on peut le constater, simultanément aux quatre coins de la planète.

La prédiction alarmante de Freud n'a donc pas été démentie : les « progrès » de la civilisation ne s'accompagnent pas automatiquement d'un adoucissement des mœurs, et l'après-guerre-froide – la recomposition du monde qui en résulte – est lourde des pires menaces. Si le nettoyage ethnique devient un mal planétaire, les anthropologues devront essayer d'éclairer le phénomène. Mais il appartiendra aux hommes politiques de prendre leurs responsabilités, et aux procureurs d'instruire le procès des criminels. Quant aux citoyens que nous sommes, il faudra bien un jour cesser de nous voiler la face. La démission de l'ONU, l'indifférence générale et le mépris ne sont pas des réponses adéquates face à des phénomènes d'une telle ampleur et d'une telle gravité.

Laurence Hansen-Löve

21. Cf. également ce texte de l'office central du Reichsführer SS : « le sous-homme... créature qui paraît être de la même espèce humaine en est pourtant une tout autre, une créature horrible, une ébauche d'homme... L'homme devint proche de Dieu ! Mais le sous-homme vivait aussi... Il haïssait l'œuvre de l'autre. Il s'associa avec ses semblables. La bête appela la bête » (cité par P.-A. Taguieff, *la Force du préjugé*, op. cit., p. 175).

22. Telle est la thèse de Louis Dumont, dans *Homo hierarchicus*, Tel, p. 31 : « Dans l'univers où tous les hommes sont conçus non plus comme hiérarchisés en diverses espèces sociales ou culturelles, mais comme égaux et identiques dans leur essence, la différence de nature est quelquefois réaffirmée d'une façon désastreuse : elle est alors conçue comme procédant des caractères somatiques, c'est le racisme » et de J.-P. Dupuy : « Le racisme est un produit pervers et pathologique de l'idéal égalitaire. » Voir également Zeev Sternhell, in *Racisme et modernité*, La Découverte, p. 59. Un passage de *Cœur des ténèbres*, de J. Conrad, exprime bien cette idée. Il met en scène des Européens découvrant les « sauvages » africains au XIX^e siècle : « Le monde semblait surnaturel... et les hommes... Non, ils n'étaient pas inhumains. Mais voyez-vous, c'était cela le pire – ce doute qu'ils pussent ne pas être inhumains. Cela vous venait lentement. Ils hurlaient, bondissaient, tournoyaient, ils faisaient d'horribles grimaces, mais ce qui terrifiait le plus, c'était cette pensée de leur humanité – tout comme vous et moi – la pensée de votre lointaine parenté avec ce grondement sauvage et passionné. »